



SB  
NATURE  
PARC

# RÈGLEMENT

- Le SB Nature Parc est accessible uniquement aux personnes dont les aptitudes physiques et mentales permettent une pratique autonome conforme aux exigences de sécurité.
- Les personnes de plus de 110 kg ne peuvent pas pratiquer l'activité.
- Toute personne sous l'influence de l'alcool ou de narcotique ne sera pas autorisée à entrer dans le SB Nature Parc.
- La présence à la démonstration d'utilisation des activités est obligatoire. Lors de cette démonstration, merci de signaler si quelqu'un ne comprend pas le français. Si vous ne comprenez pas les explications liées aux activités et n'avez pas de traducteur vous devez renoncer à ces dernières.
- Vous évoluez en autonomie dans un environnement naturel sous votre propre responsabilité. Vous devez porter des chaussures fermées adaptées à l'activité et les cheveux longs doivent être attachés.
- Il est plus prudent de ne pas porter de bijoux volumineux, foulard, écharpe ou objet de valeur.
- Maximum une personne à la fois sur les jeux et 3 sur les plates-formes.
- Les enfants doivent être impérativement accompagnés sur les parcours (1 adulte pour 3 enfants) ou surveillés depuis le sol (1 adulte pour 10 enfants).
- L'équipement mis à votre disposition devra être utilisé selon nos consignes. Il est non transmissible. Tout matériel non retourné vous sera facturé.
- En participant aux activités proposées par SB Nature Parc, j'accepte que ces dernières comportent certains risques (chuter d'un atelier, épuisement, arrivée au sol, etc.). Sur les tyroliennes, je suis responsable d'adapter ma vitesse (freinage) de façon à réceptionner correctement.
- Le personnel présent reste à votre disposition pour d'éventuelles questions ou problèmes rencontrés dans l'enceinte SB Nature Parc. Il est strictement interdit d'entreprendre des manœuvres litigieuses impliquant la sécurité d'autrui ou votre propre sécurité.
- La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité.
- L'activité a lieu même s'il pleut. Pour votre sécurité, nous interrompons l'activité en cas de très grosses averses, de fort vent ou de risques d'orage. Aucun remboursement après une heure d'activité.
- Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident.
- Je renonce à toute réclamation ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêts en cas d'accident.
- Le SB Nature Parc décline toute responsabilité en cas d'accident.

La Direction